Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260904-DEL2026_051-DE

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE
Délibération du Conseil Municipal du 04 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre, à **18 heures 30 minutes**, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. benoît DUMONT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 31 août 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 08 Quorum : 06

Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 11

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Benoît DUMONT, Yves LE MENN, Mme Sandrine LARHER, M. Stéphane ANTONELLI, Mme Patricia MIGARD, M. François HUET, Mme Sandrine GUELOU, Mme Frédérique TOUCHARD.

Absents : Mme SCHMITT Rome –procuration à Yves LE MENN, M. Mathieu LE GAL–procuration à Sandrine LARHER–, François PONCHON –procuration à Frédérique TOUCHARD–.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil :-Yves LE MENN.

2026-051 –B– CREATION D'OFFRES ADAPTEES AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR, VISUEL, AUDITIF, PSYCHIQUE OU COGNITIF, DANS LES LIEUX DE PATRIMOINE, DE CULTURE ET DE LOISIRS

La commune de Saint-Michel-en-Grève souhaite offrir aux personnes en situation de handicap la possibilité d'accéder aux plaisirs du tourisme et particulièrement l'accès à nos plages et à la baignade. Chaque individu doit avoir le droit à l'accès aux loisirs, à la culture, à la découverte du territoire, aux plaisirs réconfortants de la nature.

Nous désirons favoriser le développement de solutions d'accessibilité et permettre l'accès facile à la plage et à la mer. Les bienfaits pour la santé physique et psychique sont reconnus et ils doivent l'être pour tous ceux qui le désirent.

C'est pourquoi, dans un premier temps, notre projet concerne l'achat de différents matériels pour des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.
Afin de répondre au mieux aux différents besoins, nous souhaiterions acquérir :

- Un fauteuil Tiralo plage avec flotteurs pour une mise à l'eau de mer.

- Un fauteuil tout terrain pour les promenades sur la plage et les sentiers ou accéder à l'eau sans forcément se baigner (notre baie où la mer est peu profonde et où elle peut se retirer très loin s-y prête particulièrement).

- Un déambulateur plage et tout terrain

Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260904-DEL2026_051-DE

Notre plan de financement :

Plan de financement	Dépenses		Recettes
Matériel	**Prix HT**	**Prix TTC (5,5%)**	
Fauteuil roulant de plage flottant Tiralo 2 (avec livraison)	2 607,58€	2 751,00€	
Fauteuil roulant plage et baignade Sand & Sea (avec livraison)	1 971,56€	2 080,00€	
Déambulateur de plage (avec livraison)	1 634,12€	1 724,00€	
Subvention du département 60%			3 727,96€
Autofinancement			2 485,30€
TOTAL	**6 213,26€**	**6 555,00€**	**6 213,26€**

Un soutien financier du Département sous forme de subvention à 60% est envisagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité,

- **d'autoriser le Maire à demander une subvention au département** afin de financer ces équipements,
- **d'autoriser le Maire à signer** tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Yves LE MENN

Le Maire,
Benoît DUMONT

MAIRIE DE SAINT MICHEL EN GREVE (Côtes d'Armor)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.